

LETTRE DATÉE DU 4 FÉVRIER 2002, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DU JAPON, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UN RÉSUMÉ DE LA «RÉUNION DE
SUIVI DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ILLICITE
DES ARMES LÉGÈRES SOUS TOUS SES ASPECTS», TENUE À TOKYO
DU 23 AU 25 JANVIER 2002*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'un résumé de la «Réunion de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects», tenue à Tokyo du 23 au 25 janvier 2002.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur
Délégation du Japon auprès de la
Conférence du désarmement
(*Signé*) Seiichiro **Noboru**

* Ce texte a été publié précédemment comme document A/56/810-S/2002/145, daté du 6 février 2002, tel qu'il est reproduit ci-après.

Résumé, établi par le Président, de la Réunion de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à Tokyo

La Réunion de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue à Tokyo, du 23 au 25 janvier 2002, à l'invitation du Gouvernement japonais; ont participé 47 représentants de 32 gouvernements, ainsi que 32 représentants de divers organismes et instituts de recherche. (Une liste des participants figure à l'appendice II.)

L'objectif de la Réunion était de maintenir le dynamisme de la Conférence et de permettre aux participants d'évaluer ses résultats et d'examiner les moyens d'appliquer vigoureusement le Programme d'action qu'elle a adopté.

Les participants ont estimé que les attaques terroristes du 11 septembre 2001, survenues entre la Conférence des Nations Unies et la Réunion de suivi, conféraient aux questions relatives aux armes légères une importance encore plus grande du fait que les problèmes liés au terrorisme, au trafic de drogues, à la criminalité organisée et aux conflits régionaux et aux armes utilisées dans ces conflits étaient étroitement liés et que la communauté internationale devait intensifier ses efforts afin de relever ces nouveaux défis.

La Réunion, qui s'est révélée très utile et d'actualité, a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés. La plupart des participants ont réaffirmé la nécessité de maintenir l'impulsion donnée par la Conférence et de prendre des mesures énergiques à tous les niveaux en vue de la mise en œuvre du Programme d'action. Tous les exposés présentés étaient intéressants et instructifs et les échanges de vues qui ont suivi étaient à la fois stimulants et constructifs. Le cadre général des travaux de la Réunion et certains des nombreux points soulevés et examinés au cours des séances sont récapitulés ci-dessous. M. M. Donowaki, Assistant spécial du Ministre des affaires étrangères du Japon, a assumé les fonctions de président pour la plupart des séances.

À la séance d'ouverture, il a été donné lecture d'un message de M. Junichiro Koizumi, Premier Ministre du Japon; ensuite, M. Seiken Sugiura, Vice-Ministre principal des affaires étrangères du Japon, M. Camilo Reyes, Président de la Conférence et Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et M. Carlos dos Santos, Président du Comité préparatoire de la Conférence et Représentant permanent du Mozambique auprès de l'ONU, ont fait des déclarations.

À la première réunion, dans le cadre du thème intitulé «Évaluation de la Conférence des Nations Unies», d'importantes déclarations ont été faites par le Président, Mitsuro Donowaki, Assistant spécial auprès du Ministère des affaires étrangères du Japon, Camilo Reyes Rodriguez, Président de la Conférence des Nations Unies, João Honwana, Secrétaire de la Conférence et Chef du Service des armes classiques du Département des affaires de désarmement de l'ONU, et Keith Krause, Directeur de programme, Small Arms Survey (Étude sur les armes légères) à Genève, lesquelles ont été suivies d'un débat général.

Lors du débat, les participants ont généralement reconnu l'utilité de la Conférence des Nations Unies et du Programme d'action en tant que légitimation des diverses activités liées à la question des armes légères et souligné l'importance de ce document. Si certains ont estimé que le Programme avait un caractère trop limité, tous ont estimé qu'il marquait une première étape

importante. La plupart ont également reconnu qu'il constituait une base commune à partir de laquelle les États et les régions pouvaient avancer à un rythme adapté à leurs souhaits, à leurs besoins et à leurs moyens. Le Programme leur permet de déterminer les aspects de la question auxquels ils souhaitent accorder la priorité.

À la deuxième réunion, dans le cadre du thème intitulé «Échange de vues sur le Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies», d'importants exposés ont été faits par les personnalités ci-après : Ana Maria Sampaio, du Ministère brésilien des affaires étrangères, Denis Chouinard, du Département des affaires étrangères et du commerce international du Canada, Fu Chong, du Ministère chinois des affaires étrangères, C. Edward Peartree, spécialiste des armes légères au Bureau des affaires politiques et militaires du Département d'État des États-Unis d'Amérique, Antonio Cosano Perez, Ambassadeur extraordinaire de l'Espagne pour les affaires de sécurité internationale, au nom de l'Union européenne, et S.E.M. Pasi Patokallio, de la Finlande, lesquels ont été suivis d'un débat général. Les participants ont souscrit à l'approche adoptée par M. Reyes, qui a souligné un certain nombre de mesures que les États pouvaient – et devaient – prendre immédiatement et n'exigeraient pas de formalités législatives, parmi lesquelles la création de points de contact nationaux, la désignation d'organismes nationaux de coordination pour l'application du Programme d'action et le maintien d'un registre sur les armes légères. Le Département des affaires de désarmement de l'ONU peut aussi collecter et diffuser les données et informations fournies par les États. Il a également été noté que certaines mesures présentaient plus d'utilité que d'autres pour certaines régions – on mentionnera par exemple les préoccupations de l'Asie du Sud-Est au sujet de la criminalité transnationale organisée – et que cela déterminerait les priorités en matière d'application.

Les délibérations ont permis de procéder à un échange d'informations très encourageant, donnant une indication préliminaire des initiatives qui étaient prises, tant aux niveaux régional que national, afin de mettre en œuvre et de promouvoir le Programme d'action. Les participants ont reconnu que de nombreuses initiatives de ce type étaient en cours, notamment en Amérique latine et en Afrique, et qu'elles contribuaient utilement à la mise en œuvre rapide de mesures à l'échelle nationale.

À la troisième réunion, dans le cadre du thème intitulé «Exportations vers des entités non étatiques», l'Ambassadeur dos Santos, C. Edward Peartree, du Département d'État des États-Unis d'Amérique, et Peggy Mason, du Canada, ont fait des exposés, suivis d'un débat intéressant et instructif sur la question. Le sujet avait suscité de fortes divergences de vues parmi les États participant à la Conférence des Nations Unies.

Bien que ces divisions n'aient pas disparu, le débat a été constructif et plusieurs suggestions ont été proposées en vue de les réduire. Par exemple, l'Ambassadeur dos Santos a souligné que l'application effective du Programme d'action, en particulier du paragraphe 11 de la section II, rendrait beaucoup plus difficile l'acquisition d'armes légères par des intervenants non étatiques. Certains participants estimaient que la question pouvait être réglée si on s'efforçait de formuler plus clairement les critères d'exportation du Programme d'action dans le cadre du processus de suivi, tandis que d'autres pensaient que sa reconnaissance en tant que question de principe serait peut-être encore nécessaire. M. Peartree a reconnu avec d'autres participants que les désaccords sur la question ne devraient pas entraver l'application du Programme d'action qui était la priorité clef, mais il a exposé les préoccupations des États-Unis d'Amérique au sujet de la

non-prise en compte de circonstances exceptionnelles dans lesquelles il serait nécessaire de fournir des armes à des entités non étatiques. Il a également souligné que les États-Unis préconisaient une conceptualisation différente, établissant une distinction entre les utilisateurs finals responsables et les utilisateurs irresponsables. M^{me} Mason a indiqué qu'un moyen utile de régler la question serait d'examiner le droit international et la manière dont il pourrait servir à appuyer une interprétation constructive du paragraphe 11 de la section II. La création d'un groupe d'experts gouvernementaux à cette fin permettrait peut-être d'avancer. La réunion a marqué le début d'un dialogue constructif et les participants ont estimé qu'il devait être poursuivi lors de réunions analogues.

À la quatrième réunion, dans le cadre du thème intitulé «Assistance et coopération internationales», des exposés ont été faits par Yoshihumi Okamura, Directeur de la Division de la maîtrise des armements et du désarmement au Ministère japonais des affaires étrangères (qui présidait également la réunion); Owen Greene, de l'Université Bradford (Royaume-Uni); Samuel Hinga Norman, Vice-Ministre de la défense de la Sierra Leone; El Ghassim Wane, chef adjoint par intérim du Centre de gestion des conflits de l'Organisation de l'unité africaine; Takuto Kubo, de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; et Sukehiro Hasegawa, Directeur du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Tokyo, interventions qui ont été suivies par un débat général.

Les participants ont salué l'initiative novatrice lancée par le Gouvernement japonais pour mettre en œuvre une initiative de désarmement orientée vers l'action. Lors du débat général, il a été souligné que certains des pays les plus affectés et les moins avancés ne disposaient ni des moyens leur permettant de mettre en œuvre le Programme d'action, ni de connaissances suffisantes à ce sujet. Il y a eu un débat sur les problèmes liés aux armes légères dans des pays comme le Cambodge en Asie du Sud-Est, la Sierra Leone en Afrique, et l'Albanie et l'ex-République de Macédoine en Europe. Les participants ont reconnu le rôle fondamental joué par le développement, dans la mesure où il encourageait le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, et noté que l'ordre dans lequel ces activités étaient entreprises pouvait varier en fonction des conditions et des besoins locaux, comme par exemple en Afghanistan. Il fallait impérativement réduire l'utilité des armes pour les communautés locales, ce qui pouvait exiger d'assurer la sécurité sur le terrain, de réformer le secteur sécuritaire et de fournir à la population des moyens de subsistance.

Les participants ont également examiné les besoins de l'Afghanistan à la suite du conflit dans ce pays et le problème potentiel lié aux armes légères conservées dans la région. La relation entre le développement et le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion s'applique au processus engagé en Afghanistan, où les priorités sont les suivantes: aide à l'administration, gouvernement intérimaire pour l'évaluation du problème des armes légères; élaboration d'une stratégie, d'une politique et d'un plan d'action réaliste en vue de la réduction du nombre d'armes légères en Afghanistan; création de possibilités de moyens de subsistance légaux et durables afin de réduire la demande d'armes; collecte et élimination des armes légères rendues inutiles par les processus de consolidation de la paix et de réforme du secteur sécuritaire; élaboration d'approches communautaires et sensibilisation au processus de collecte d'armes légères; renforcement des capacités permettant de contrôler les flux illicites d'armes légères par le renforcement des contrôles aux frontières et de la coopération régionale; lancement de campagnes d'information par la destruction visible des armes initialement collectées afin de renforcer la confiance de la population; intervention des organisations de la société civile dans

l'examen du problème des armes légères et de la violence au niveau local; renforcement des contrôles aux frontières et de la coopération régionale afin de réduire les flux illicites d'armes légères. Le PNUD s'est déclaré prêt à travailler en étroite collaboration avec les pays concernés sur ces priorités. Lors du débat, certains participants se sont déclarés préoccupés par le fait que les ressources transférées à l'Afghanistan risquaient de réduire le volume de celles allouées à d'autres pays. Toutefois, comme l'a fait observer un participant, ce n'était pas toujours de crédits dont les pays avaient besoin en priorité: l'échange de connaissances spécialisées pouvait être tout aussi utile et c'était une ressource que même les pays pauvres pouvaient partager. La coopération Sud-Sud, en particulier en matière de ressources humaines, était très importante.

À la cinquième réunion, dans le cadre du thème intitulé «Coopération entre le secteur public et le secteur non gouvernemental», Nobuhiko Suto, d'Interband, Paul Eavis, de Saferworld, Eugenia Piza-Lopez, d'International Alert, Kentaro Genma, Conseiller de projet, Groupe d'étude du Gouvernement japonais sur la question des armes légères au Cambodge, et Virginia Gamba, de Safer Africa, ont fait des exposés, suivis d'un débat général. La réunion a permis de décrire en détail les activités entreprises par la société civile, les gouvernements et les organisations régionales dans divers États et régions. D'importantes idées ont été exposées, comme l'approche du «filet de sécurité» concernant le traitement des ex-combattants et de leur famille dans le cadre de l'exécution des projets de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il a été proposé que la société civile aide effectivement les gouvernements à promouvoir des solutions au problème des armes légères de diverses manières: élaboration de politiques, recherche orientée vers l'action, application et contrôle. D'aucuns se sont déclarés préoccupés par le fait que, dans certains pays et régions, les autorités demeuraient sceptiques au sujet du rôle des ONG et de la société civile. Divers participants ont également indiqué que, dans certains cas, il fallait renforcer la coordination entre les groupes d'ONG et accroître la transparence de ces organisations et des gouvernements qui devaient s'acquitter de leur obligation redditionnelle.
